

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE

L'INSURRECTION.

Paris, le 13 avril. — On lit dans le *Temps*, journal de l'opposition :

« Depuis plusieurs jours, les associations libérales, dit-on, sur la résolution à prendre en face du mouvement lyonnais. On était divisé. Les uns voulaient tout attendre de la province; d'autres conseillaient de laisser le gouvernement prendre l'offensive; d'autres, enfin, désiraient agir sur l'heure.

Voici comment le *Journal des Débats* rapporte ce qui s'est passé dans la journée du 13, à la suite des délibérations de la *Société des Droits de l'Homme* :

La journée avait été calme. Tout-à-coup, vers 5 heures du soir, des rassemblements ont paru en armes sur divers points de la capitale, particulièrement à la Bastille, à la porte Saint-Denis, dans les petites rues qui aboutissent au cloître Saint-Méry et dans le quartier des Halles. Ces rassemblements s'emparant des voitures, les renversant, déparant les rues, sont parvenus à dresser quelques barricades, à s'établir dans quelques maisons; et on a vu des misérables, de leurs barricades à peine dressées ou des fenêtres qu'ils occupaient, tirer sur une population paisible, sur des postes inoffensifs, sur cette capitale de la civilisation, condamnée à tous les genres de spectacles et d'attentats.

Dans la soirée, les mêmes scènes ont été données dans d'autres quartiers de la ville, en particulier dans le quartier latin. Là, le jeune M. Baillet, fils du député de Seine-et-Marne, et lui-même chef d'escadron de l'état-major de la garde nationale, passant rue Saint-Hyacinthe, à la tête d'une patrouille de quatre lanciers, a été atteint au bras d'un coup de feu. Nous avons aussi la douleur d'apprendre que M. Chapuis, fabricant de papier, colonel de la 4^e légion, qui aux journées de juin avait eu le schako traversé d'une balle dans la rue Aubry-le-Boucher, a eu cette fois, dans le même lieu, le bras fracassé. Nous ne pouvons mieux exprimer l'affliction publique, qu'en disant que les quatre mille gardes nationaux, les quatre mille citoyens, qui avaient voulu être commandés par lui, se sont sentis tous frappés dans leur digne chef. M. Chalamel, ancien libraire, et adjudant sous-officier de la même légion a été grièvement blessé au cou. Un officier de lanciers a eu le corps traversé d'une balle. Un garde national a été ROIGNARDÉ, en se rendant au poste de l'honneur et de lois. Et tous ces attentats sont commis en pleine paix, sans provocation, sans prétexte, de gaité de cœur, sous le régime le plus libre, le plus bienveillant qui ait existé au monde, trop bienveillant peut-être, trop indulgent pour les factieux, et supposé faible précisément à cause de son indulgence même!

Les partis n'ont pas vu que c'était là sa vertu. C'est parce que le gouvernement et la cité sont unis de sentiment et de volontés qu'ils espéraient ramener leurs ennemis par la clémence, en sachant bien qu'ils sauraient partout les vaincre par les armes.

La 4^e légion, témoin et victime des ces fureurs, s'est rassemblée promptement et a marché sur les barricades qui ont été enlevées sans coup férir. Les factieux se sont partout enfermés dans les maisons pour tirer par les fenêtres sur la garde nationale, qui dans cette marche hardie n'a pas brûlé une cartouche. Un bataillon du 32^e, conduit par le brave colonel Duvivier, avait été envoyé par l'autorité pour soutenir la garde nationale, et il s'est comporté envers les hommes de la république comme il l'a fait dans l'Ouest en face des hommes de la Vendée.

Mais la nuit était venue depuis long temps; elle était très-obscur, Le gouvernement n'a pas voulu compromettre le sang précieux des citoyens et des soldats en les laissant s'engager dans d'étroites rues, sous le tiraillement homicide de ces factieux en délire, et des ordres formels ont partout enchaîné le courage des troupes. Elles ont été maintenues aux points où elles se trouvaient. Des feux ont été allumés. Citoyens et soldats bivouaquent ensemble.

— Voici quelques extraits du rapport du *Constitutionnel* sur la journée du 13 :

Deux heures du matin. — Durant toute la journée, Paris semblait jouir du plus grand calme; les promenades, les boulevards étaient aussi fréquentés que de coutume, mais vers cinq heures un quart de nombreux rassemblements se sont formés dans les rues transversales des quartiers St-Denis et Saint-Martin, des rues ont été dépavées, des omnibus et des voitures renversés, et on a élevé quelques barricades.

Aussitôt le rappel a battu dans tous les quartiers; les gardes nationaux ont couru aux armes, les régiments d'infanterie et de cavalerie se sont mis en marche de toutes parts.

Les gardes nationaux et les soldats de ligne ont fraternisé aux cris répétés de : *Vive la garde nationale! vive la ligne!*

Le Carroussel et toutes les places principales sont couvertes de troupes; l'état-major est en permanence. On entoure de toute part l'émeute; on la resserre dans le quartier où elle a établi son quartier-général. C'est, du reste, le seul quartier de Paris où règne le désordre. Partout ailleurs, les rues sont remplies de gens paisibles. La plus vive indignation éclate contre ces tentatives insensées autant que coupables qui viennent jeter l'alarme dans une cité où l'on éprouve plus que jamais le besoin du repos et de la sécurité.

Diverses arrestations ont été faites dans la journée. M. Kersozzi est au nombre de ceux qui ont été conduits à la préfecture de police.

Le rappel bat dans les divers quartiers de la capitale. Dans le quartier St-Denis, les tambours sont placés entre un piquet de garde municipale et un piquet de garde nationale.

Onze heures du soir. — L'émeute est entièrement cernée par les forces imposantes qui parcourent Paris dans tous les sens, et circulent ou bivouaquent sur les places, les boulevards et dans les principales rues. Le 54^e de ligne occupe la place des Victoires et l'Hôtel des Postes; le 35^e les Portes Saint-Martin et Saint-Denis, le 5^e léger le boulevard du Temple. La place de l'Hôtel-de-Ville est depuis ce matin couverte de troupes. Le Carroussel, à neuf heures du soir, était occupé par environ 800 hommes de troupes, lanciers, artillerie, infanterie de ligne et garde nationale; enfin, un régiment de cuirassiers était à la même heure du côté de la chambre des députés, sans doute comme une réserve.

Maintenant le trait le plus caractéristique qu'offrent les quartiers ainsi occupés, c'est de voir les rues Saint-Martin et Saint-Denis où les réverbères ont été brisés, illuminées comme en un jour de fête, par cette population commerçante et amie de l'ordre, qui fait éclater tout haut sa haine de l'anarchie. Les forts pelotons de ligne et de garde nationale qui circulent et se rencontrent sans cesse, échangent entre eux les plus vives acclamations de *vive la ligne! vive la garde nationale! A bas la république! vive le roi!*

Minuit. — Nous apprenons à l'instant que, malgré la résolution prise de n'attaquer que demain matin, la 4^e légion a été engagée dans une action,

vers 8 heures, à l'entrée de la rue Beaubourg. Après une lutte de vingt minutes, les barricades ont été emportées.

— Voici quelle est la position des troupes :

La 2^e légion occupait le boulevard Montmartre; une forte réserve des 1^{er}, 10^e, 11^e et 2^e légions était au Carroussel avec un bataillon du 54^e de ligne. Le général Rumigny occupait la Bastille. Le général Bugeaud, avec la 9^e légion et quelques bataillons de ligne, occupait l'Hôtel-de-Ville. Le général Lascours, avec les 6^e et 5^e légions, et des bataillons de la ligne occupait les boulevards Saint-Martin et St-Denis. De nombreuses pièces d'artillerie et un régiment de cavalerie stationnaient sur la place du Carroussel.

La garde nationale de la banlieue était arrivée à Paris dans la nuit, et stationnait en réserve sur la place du Carroussel.

Les factieux ont tenté plusieurs efforts sur les faubourg St-Antoine et St-Jacques; partout ils ont échoué. Ils avaient élevé quelques barricades rue St-Jacques, rue Ste-Hyacinthe, rue de la Harpe, rue des Mathurins, place St-Michel, et du côté de la Sorbonne. De fortes patrouilles, composées de troupes de ligne et de la 11^e légion, les ont détruites.

On a échangé quelques coups de fusil à la place Saint-Michel. Le calme a été immédiatement rétabli dans ces quartiers, comme il règne dans tous les quartiers, excepté celui où l'insurrection s'est réfugiée.

Deux personnes inoffensives ont été frappées de coups de feu, dans la rue Transnonain où des barricades avaient été formées avec des bois de construction et des débris de démolition qui abondent dans ce quartier.

On n'ose pas donner le chiffre des morts et des blessés. On parle de *soixante*.

M. Thiers s'est tenu toute la soirée à cheval côte-à-côte avec M. le général Bugeaud dont il paraissait recevoir les ordres. Un grand nombre d'arrestations ont été opérées.

— Un maître des requêtes a été blessé auprès de M. Thiers; c'est M. Labarthe. Un autre maître des requêtes, M. Si-Marc Girardin, rédacteur des *Débats*, trouvé avec des cartouches dans sa poche, a été maltraité.

Journée du lundi 14 avril.

Onze heures du matin. — A l'heure où nous écrivons, tout est fini à Paris. Le temps nous manque pour recueillir tous les renseignements que nous voudrions publier ce matin, et surtout ne pas commettre d'erreurs.

Les insurgés s'étaient retranchés dans quelques petites rues et dans quelques maisons, vers les rues Saint-Martin, Saint-Méry, etc. A trois heures et demie l'attaque a commencé, et bientôt la troupe a été maîtresse de toutes les positions. Partout les factieux ont été arrêtés ou mis en fuite; on en a tué un grand nombre dans les maisons où ils étaient embusqués.

La troupe de ligne s'est admirablement conduite. Nous dirons plus tard les atrocités de ces républicains qui flattaient depuis si long-temps l'armée et la garde nationale, et qui cette nuit assassinaient nos soldats et nos gardes nationaux. Nous avons vu ce matin un capitaine de la ligne qui, pris au dépourvu, avait reçu un coup de poignard d'un homme qui criait, quelques moments auparavant : *vive la ligne!*

A six heures du matin, les ducs d'Orléans et de Nemours se sont rendus sur le théâtre du danger, et ont été accueillis, rue Geoffroy-Asnier, par une fusillade très-vive. La maison d'où est partie cette

fusillade a été prise immédiatement d'assaut, et les insurgés faits prisonniers.

A neuf heures du matin tout est fini.

Paris présente en ce moment un aspect gai et animé. On s'aborde en se félicitant de voir encore une fois l'anarchie vaincue; mais aussi en jurant de reprendre les armes si ces misérables osaient encore relever la tête.

On nous avait fait espérer, dans les rangs de la garde nationale une revue du roi; mais on est venu nous dire ensuite que S. M. préside le conseil des ministres, et que c'est une affaire remise.

— A midi, la garde nationale de la banlieue arriva par tous les points; mais ce secours était inutile. Les barricades ont été détruites sur tous les points, et sans la présence des troupes et de l'artillerie sur les boulevards et sur quelques places, on ne croirait pas qu'il y a eu dans Paris un commencement de guerre civile.

Il n'a fallu recourir sur aucun point à l'artillerie; les combattans se sentant tout-à-fait abandonnés à eux-mêmes, n'ont montré ni cette énergie, ni cette résolution qui a caractérisé les combats dont ces mêmes quartiers avaient été le théâtre les 5 et 6 juin.

Le roi qui était sorti des Tuileries, ce matin dès sept heures, pour aller voir par lui-même ce qui se passait, a parcouru de nouveau la ligne des boulevards un peu plus tard.

Vers midi, le roi a passé en revue la garde nationale et la troupe. Partout S. M. a été reçue au milieu des plus vives acclamations.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 14 avril. — M. Guizot: Dans la séance d'avant-hier nous avons annoncé à la chambre que les événemens de Lyon touchaient à leur fin, et que ces événemens se termineraient de la manière la plus heureuse pour l'ordre public: on peut dire aujourd'hui que tout est fini à Lyon, et quelque déplorables que soient de tels événemens, ils prouvent qu'il n'est personne qui puisse se jouer impudemment de l'ordre public et de la fortune du pays. Au moment où nous acquérons cette certitude, des scènes analogues se passaient à Paris; je dis analogues, quoiqu'elles aient offert un caractère différent: nous nous attendions à trouver, à Paris comme à Lyon, de l'insurrection... de la guerre civile...; nous n'avons trouvé que des assassins.

M. de Salvandy: D'infâmes assassins.

M. Guizot: Il est impossible de caractériser autrement ce qui s'est passé hier soir. Une bande d'assassins s'est embusquée dans des maisons derrière des barricades. Nulle part, quand les troupes se sont présentées, elles n'ont trouvé ni résistance, ni ennemis; on tirait sur elles en se cachant, on les assassinait! C'est là le caractère des troubles qui ont eu lieu hier, c'est le dernier degré de dégradation d'un parti politique. (Bravos.)

Mais cela n'en appelle pas moins toute la sollicitude du gouvernement et des chambres. Je dois dire que le gouvernement prend en ce moment des mesures pour empêcher le retour de pareils excès, il en fait l'objet de la plus sérieuse attention. (Très-bien!) — Nous désirons qu'il n'y ait aucun doute à cet égard. Cependant rien ne doit être fait ni proposé légèrement, brusquement! Il faut que le gouvernement et les chambres pèsent hautement, mûrement ce qui est à faire, ce qui sera fait à cet égard. Que la chambre soit sûre que la maturité n'enlèvera rien à l'énergie, que le gouvernement ne manquera pas à son devoir, et qu'en respectant les libertés constitutionnelles, le palladium de notre avenir, il saura, avec le concours des chambres, mettre fin à toujours aux malheurs dont nous sommes perpétuellement menacés. (Applaudissemens.)

M. Fulchiron: Vive le roi!

M. le président: Un grand nombre de députés ayant témoigné le désir de se rendre chez le roi, si la chambre y consent, la séance sera suspendue jusqu'à leur retour. (Oui! oui!) L'assemblée presque entière se lève et sort de la salle pour se rendre au château. Parmi les députés qui restent dans la chambre, nous remarquons MM. Berryer, Audry de Puyraveau, Duris, Dufresne, Auglade, Laboussière, Garnier-Pagès, Montebello.

Journée du mardi 15 avril.

Voici le discours adressé au roi par le président de la chambre des députés:

« Sire, la chambre des députés n'a pas résister au désir de venir se presser autour du trône constitutionnel de Votre Majesté. Dans cette circonstance affligeante pour le pays, pénible pour le cœur du roi, douloureuse pour tous, nous aimons vous renouveler, Sire, l'assurance de notre attachement à votre personne, de votre fermeté à maintenir et à défendre nos institutions, et de notre loyal concours à tous les moyens légaux qui auront pour objet de reprimer de pareils attentats et d'en empêcher le retour. »

Le roi a répondu:

« Messieurs les députés, je suis vivement touché de cette démarche de la chambre des députés; elle m'y a déjà habitué dans d'autres circonstances dont le souvenir m'est également pénible. Sans doute mon cœur est profondément affligé des maux que la France vient de souffrir, de ceux que la ville de Lyon en particulier a subis, de ceux dont nous avons été témoins dans les rues de Paris. Je sens, comme votre président, la nécessité d'employer toute la force des pouvoirs de l'état pour réprimer de pareils attentats, non seulement pour protéger nos institutions et les garantir des attaques dont elles sont l'objet, mais encore pour assurer la sécurité publique et la liberté individuelle, si douloureusement compromises par la possibilité d'être surpris au milieu de la paix, par de pareils crimes. Je vous remercie, messieurs, du loyal concours que vous m'apportez. C'est une nouvelle preuve de l'union qui règne entre tous les pouvoirs de l'état. Je vous remercie des sentimens que vous me témoignez personnellement. Je ne puis mieux y répondre qu'en me dévouant tout entier, comme je l'ai toujours fait, au salut de la France et au maintien de nos institutions, que je soutiendrai avec vous. Fort de votre concours, je répons que rien ne pourra y porter la moindre atteinte. »

Voici le discours qui a été adressé ce matin au roi par M. le baron Pasquier, président de la chambre des pairs, à la tête de la chambre entière:

« Sire, la chambre des pairs a ressenti unanimement le besoin de renouveler à V. M., dans une circonstance si grave, l'expression de son invariable dévouement. Déjà plus d'une fois l'égarément des factions lui a imposé ce devoir. Si leur fanatisme n'est pas encore épuisé, si leurs criminels efforts viennent de se reproduire, du moins la stérile et sanguinaire atrocité de leurs derniers actes atteste plus que jamais leur impuissance. Quoiqu'elles puissent tenter, sire, elles ne laisseront jamais ni le courage civique de la garde nationale, ni le zèle intrépide de l'armée, ni le ferme dévouement de grands corps de l'état, et particulièrement de la chambre des pairs, qu'un si profond sentiment de patriotisme et de devoir social s'attache à S. M. »

Le roi a répondu à-peu-près dans les mêmes termes qu'au président de la chambre des députés.

TROUBLES DE LYON.

Le gouvernement a reçu des nouvelles de Lyon du 12 au soir, par estafette. La journée avait été sanglante et définitive. Les révoltés chassés de toutes leurs positions, se sont réfugiés dans trois ou quatre églises, entre autre dans la cathédrale dont il fallu faire le siège. Tout ceux qui s'étaient enfermés ont péri. On évalue leur nombre à plus de deux cents.

Demain la malle nous apportera les détails circonstanciés de ces tristes journées. (Débats.)

Il paraît certain qu'une tentative a été faite à St. Etienne pour s'emparer de la manufacture d'armes; mais elle a échoué après une lutte qui a duré près de deux heures. (Idem.)

BELGIQUE.

BRUXELLES. LE 16 AVRIL.

M. Wallez, secrétaire de notre légation à Londres, est arrivé hier soir, à Bruxelles, avec des dépêches pour notre gouvernement.

— M. Cricx, imprimeur, dans les ateliers duquel ont été imprimés le pamphlet qui se rattache aux scènes de dévastation, des 5 et 6 avril et dont nous avons annoncé l'arrestation, a été, dit-on, mis en liberté par suite de la déclaration qu'il a faite des noms des auteurs de ce pamphlet. Ces auteurs sont, dit-on, MM. Abts, Winkelmans et Dekoninck, dont nous avons également annoncé l'arrestation hier et qui sont en ce moment mis au secret.

— M. L. de Béthune, français, écrivain, ayant reçu également injonction de quitter la Belgique, a obtenu un sursis de 5 jours. (Libéral.)

— M. le colonel Cricquillon n'est pas remplacé ainsi qu'on le pense généralement par M. le général Buzen. Il reste commandant militaire de la province du Brabant.

— Le gouvernement a fait encore l'application de la loi de Vendémiaire au VI à plusieurs étrangers dont les noms suivent: Danduran, rédacteur de la *Pandore*, Barel, français, éditeur de la *Jeune Belgique*, journal républicain; de Bethune, français, rédacteur de la *Papillotte*; Worcell et Palawski, polonais, ex-rédacteur de la *Voix du Peuple*, journal républicain.

M. Gendebien a écrit une lettre au ministre de l'intérieur pour protester contre l'expulsion de M. Cabet.

M. Jobert a déclaré qu'il résisterait par la force à l'application qu'on veut lui faire de la loi de Vendémiaire.

— Le *Courrier Belge* attaque avec sa violence ordinaire, la mise en vigueur de la loi vendémiaire. *L'Union* approuve au contraire cette mesure du gouvernement. Voici les termes par lesquels *l'Indépendant* termine un article sur le même objet:

« Attendons avec confiance le 22 avril. Nos représentans seront réunis ce jour-là. Ce jour-là, le ministère leur dira ce qu'il a fait. Les chambres le jugeront. »

— Le sieur Baril, éditeur de la *Jeune Belgique*, à qui avait été faite l'application de loi de vendémiaire, avait assigné M. le ministre de la justice en référé pour voir annuler cet ordre d'expulsion. La cause a été portée ce matin devant M. le président du tribunal civil, qui s'est déclaré incompétent.

— Cinq individus prévenus d'avoir pris part aux pillages viennent encore d'être arrêtés; parmi eux se trouve un des porte-drapeau et le tambour major de ces bandes dévastatrices.

LIEGE, LE 17 AVRIL.

Par arrêté royal du 12 avril 1834, un subsidé de 200 francs est alloué au sieur Verschelden (P.), de Sinay, pour le mettre à même de continuer ses études en peinture à l'académie royale des beaux-arts à Anvers, pendant la présente année.

Des arrêtés du 14 du même mois accordent:

Au sieur Mathieux, juge-de-peace du canton de Beauraing (province de Namur), un subsidé de 800 francs, pour l'aider à faire l'essai d'une nouvelle méthode pour l'enseignement des langues vivantes;

A l'école industrielle et primaire de Huy (province de Liège), un subsidé de 1,250 francs;

— On lit ce qui suit dans le *Messenger de Gand*:

« Depuis plusieurs jours on voit ici circuler dans les rues une quantité considérable d'étrangers à figures plus ou moins sinistres; quelques-uns d'entre eux sont ou prétendent être décorés de divers ordres, au moins ils en portent les rubans ou les insignes. On ne sait en général d'où viennent ces hommes presque tous assez bien mis. Nous sommes persuadés que l'autorité militaire et surtout M. le général Klump ne sont pas disposés à souffrir le désordre. Cependant il y a des tentatives contre la tranquillité publique; hier nous avons vu des orateurs populaires endoctriner des groupes d'ouvriers. Dans un estaminet de cette ville, à la *Plume*, un individu simulant l'ivresse provoquait à grands cris au pillage. »

Le *Journal des Débats* donne aujourd'hui des nouvelles de Lyon, datées de samedi au soir 12 avril. A cette date force était enfin demeurée à la loi; mais l'effusion de sang a été terrible. (V. Paris.)

Les journaux de Paris du 15 confirment les nouvelles d'hier. L'émeute a été comprimée par les efforts réunis de la garde nationale et de la troupe de ligne. (V. Paris.) S'il faut en croire cependant un journal, une seule section de la Société des Droits de l'Homme aurait occasionné le mouvement de Paris, les sections Marat, Robespierre, St-Just, etc.; ainsi que celle de l'attaque à la propriété ayant refusé d'agir.

Le *Moniteur belge* publie l'article suivant, à propos des derniers événements de Bruxelles :

Quiconque n'a pas traversé une révolution, quiconque a passé sa vie dans des temps paisibles et loin des passions politiques, n'a pas d'idée de ce qu'est, de ce peut la haine des partis, de la facilité inconcevable avec laquelle elle porte ceux même dont la vie privée est peut-être restée honorable, à des paroles, à des accusations qui, dans l'absence des passions politiques, suffiraient pour flétrir et accabler à jamais la conscience d'un honnête homme.

Quand nous lisons dans l'histoire qu'aux premiers temps de l'introduction du christianisme à Rome, les chrétiens qui se réunissaient pour prier étaient accusés de se livrer, dans leurs assemblées, aux plus abominables excès, d'y commettre des incestes, d'y dévorer de jeunes enfants, nous avons peine à croire à la folie de leurs accusateurs.

Cependant cette opinion dans le temps fut assez puissante pour que des voix éloqu岸tes aient dû la combattre et la discuter; elle fut assez forte pour qu'il y ait eu de nombreux martyrs applaudis par le peuple en son nom.

Qu'était-ce que cela? rien qui doive étonner ceux qui ont vécu et réfléchi de nos jours. C'était la haine de parti, avec son incroyable délire, son incroyable aveuglement. Si des idées semblables à celles qui avaient cours parmi les païens de Rome, pouvaient avoir quelque prise sur les peuples de nos jours, nous le disons sans plaisanterie, depuis long-temps les ministres en France et la Belgique, eussent été accusés de manger des enfants tout vifs.

Ouvrez les annales de la révolution de 89, parcourez les discussions du club des jacobins, les journaux exagérés du temps, les séances des assemblées législatives, celle des tribunaux révolutionnaires. Vous aurez peine à en croire vos yeux en lisant les accusations absurdes, et presque toujours contradictoires, à l'aide desquelles étaient désignés à la haine publique et même à la mort, les hommes courageux et modérés du temps, que déjà à cette époque on appelait les infâmes modérés, les faiseurs, les prétendus hommes d'état, etc. Vous ne pouvez vous imaginer qu'une seule de ces paroles fut sincère, qu'aucun de ces horribles accusateurs ait ajouté foi lui-même aux absurdités qu'il disait ou écrivait. Eh bien! cela même est une erreur. La haine des partis passionnés croît tout. En ce sens, on peut dire que pour elle il n'y a pas de calomnie. Contradictions, absurdités, atrocités, déshonneur, folie, elle peut tout admettre, tout proclamer, tout croire, dès qu'il s'agit d'accuser un ennemi.

Lorsque, dans une vingtaine d'années, on relira les calomnies dont chaque jour, depuis trois ans, sont abreuvés, en France et en Belgique, les hommes qui tâchent de sauver leur pays de la folie des passions qui se sont déchaînées sur lui, on ne saura de quoi s'étonner le plus, ou du vertige qui a dû saisir ceux qui les émettaient, ou de la crédulité qu'on devait supposer au peuple à qui elles étaient adressées. Tout cela cependant n'est que l'histoire des partis; la même qu'il y a quarante ans, la même qu'il y a dix-huit siècles; ce sont les mêmes symptômes de la même maladie.

Quelqu'un a dit avec esprit, si la terre tremblait en Belgique, ce serait la faute de M. Lebeau. Malgré l'exagération du mot, il renferme une frappante vérité.

Depuis trois ans pas un fait grave ne s'est passé en Belgique dont la haine de parti n'ait fait un tort au gouvernement. Et tant que la passion des partis subsistera, tenez pour sûr que tout fait important, quelle que soit sa cause, quel que soient ses résultats, volontaire ou forcé, avantageux ou funeste, sera imputé à crime au ministère. L'élection du roi Léopold a été un crime du ministère, l'adoption des dix-huit articles par le congrès a été un crime du ministère, l'adoption des 24 articles a été un crime, leur exécution sera un crime, leur inexécution en est un, la délivrance d'Anvers a été achetée par un crime, l'ouverture de la Meuse par un autre crime. Que disons-nous et qu'avons-nous besoin de pousser plus loin l'énumération? Ce trait seul ne suffit-il pour tout dire: le chemin de fer a été imputé à crime au ministère; pour les uns c'était sacrifier volontairement nos intérêts à ceux de l'Angleterre d'après les injonctions de ses diplomates; selon d'autres, c'était vendre l'Escaut; c'était faire la cour aux orangistes et dépouiller les patriotes.

Il y a eu des pillages à Bruxelles, le ministère a fait tout ce qui était dans la sphère de ses pouvoirs pour qu'ils fussent empêchés, il a même pris sur lui de dépasser la limite de ses attributions; c'est après la mesure extrême qu'il a prise pour donner en quelque sorte un pouvoir discrétionnaire à l'autorité militaire, c'est à l'aide des renforts qu'il a fait arriver, que les désordres ont été comprimés, qu'un grand nombre de propriétés menacées ont été préservées de la dévastation; qu'importe! les pillages sont le crime du gouvernement.

Que si la force militaire avait pu comprimer énergiquement les troubles à sa naissance et empêcher la première dévastation d'avoir lieu, croyez-vous que le ministère eût été innocent? Détrompez-vous: alors comme à présent, dans ce cas comme dans tous les cas possibles, la culpabilité eût été la même. Son crime alors eût été d'avoir répandu le sang en faveur des orangistes, d'avoir déployé la force brutale (c'est le mot convenu) contre des hommes égarés que quelques voix populaires auraient pu, eût-on dit, ramener à l'ordre

par la douceur peut être aussi d'avoir laissé agir la force militaire avant l'intervention de l'autorité locale, avant celle de la garde civique. On ne se serait pas même, soyez en sûr, refusé à dire ou à insinuer que le ministère avait provoqué une émeute insignifiante pour se donner la gloire de la réprimer par un grand déploiement de force ou le plaisir de répandre le sang du peuple. Que des troubles quelconques éclatent, que les autorités chargées de les réprimer se comportent de telle manière ou de telle autre, n'importe; le ministère sera coupable; son crime peut changer de nom, mais il y aura crime dans tous les cas; être réputé par ses ennemis pillard ou assassin voilà pour lui toute l'alternative; s'il n'est l'un, il sera l'autre; heureux encore si on ne trouve moyen de concilier les deux épithètes et de lui imputer les deux crimes à la fois. C'est là la logique des partis passionnés: telle elle fut, telle elle sera; ni le ministère, ni nous, ni personne ne la changera. Ce sont des passions qui obéissent à leurs lois, comme le poils qui gravite vers la terre, comme le torrent qui se précipite et qu'il faut avoir la patience de voir s'écouler.

Ne demandez donc pas aux passions quel acte on accuse le ministère d'avoir pris, quel acte on lui reproche d'avoir négligé. Les passions du parti se suffisent à elles-mêmes dans leurs accusations et n'ont pas besoin de s'appuyer de faits. Ne demandez pas si quelqu'un a plus d'intérêt à l'ordre que le gouvernement, si toute sa force contre les passions qu'il combat sans cesse ne consiste pas dans l'appui que les amis de l'ordre lui prêtent; si, entre la sympathie des exagérés de toute espèce et l'approbation des hommes sages et modérés, son choix, quoiqu'il dût lui en coûter de luttres à soutenir et d'injures à entendre, a jamais été douteux; ne demandez pas si ceux qui l'accusent aujourd'hui d'avoir été le complice des passions populaires contre les orangistes et d'avoir déchaîné la colère du peuple, ne sont pas les mêmes qui l'accusent d'être trop favorables aux orangistes, de n'être pas assez révolutionnaire, qui lui disent chaque jour qu'il a tout à craindre de la colère du peuple, et que le premier il sera écrasé si jamais le peuple se réveille? Ne croyez pas que parce que vous aurez prouvé que l'accusation est inconsistante, est absurde, vous l'empêcherez de persister. Non, les passions de parti ont à leurs propres yeux le droit d'inconséquence, celui même d'absurdité, et bien d'autres encore; car elles ont au fond d'elles-mêmes un argument que ni logique, ni faits, ni preuves n'ébranleront jamais, c'est celui-ci: j'accuse parce que je veux accuser; vous êtes criminel parce que vous êtes mon ennemi.

Voilà la prémisses qui de tout temps a servi de base à la polémique furibonde des partis extrêmes. Pressez-la, et vous exprimerez, suivant les circonstances et les mœurs du temps, des accusations des tribunes, des calomnies de journaux, les échafauds révolutionnaires ou les bêtes féroces du cirque romain. Heureusement pour l'humanité, les passions désordonnées ne disposent plus de la scène politique tout entière. Elles ont beau se gonfler et crier à tue tête, elles ont beau, dans leur danse de bacchantes, donner la main à tous les mécontentements envenimés, aux ambitions déçues, aux amours-propres envieux, à tous ces appétits de désordre qui se pressent la gueule béante autour d'un gouvernement nouveau, le temps de leur grande puissance est passé. Le bon sens des peuples est parvenu à se faire sa place à côté d'elles. Ce terrain, il sait le défendre et le conserver. La Grande aujourd'hui ne se laisse plus entraîner à la république, et n'est plus condamnée à succomber sous les sanglantes orgies de la Montagne.

Grâce à l'expérience et aux progrès du temps, la modération peut trouver un appui solide dans l'opinion des hommes sensés; les Robespierre mitigés et les Marat nouveaux ont rencontrés une résistance victorieuse. Les cris dont ils s'éourdissent eux-mêmes sont sans portée. La violence de leur langage n'est plus l'enivrement d'une puissance sans bornes, c'est tout au plus la vaniteuse insolence d'une impuissante faiblesse. Le prestige est brisé, l'histoire et les merveilleux progrès de la raison publique ont déchiré le masque. A côté de cette popularité de taverne, tumultueuse, éphémère, qui appartient à qui veut bien la prendre, qui se nourrit de calomnies, de méchantes haines et de hideuses passions, qui chaque jour crée sa misérable idole pour la jeter dans la boue le lendemain, à côté de cette grande impudique, comme le poète l'appelle, dont les caresses souillent et dont les couronnes aussi bien que les anathèmes sont balayées par l'histoire avec dégoût comme des ordures que les maladies sociales laissent après elles, s'est élevée la popularité vraie, la popularité sans fracas, la popularité fondée sur l'estime des hommes de bien, sur la raison des hommes sensés, la popularité durable, celle de l'histoire. A l'opinion publique des passions, on peut, grâce à Dieu, opposer aujourd'hui l'opinion publique de la raison, du bon sens national, qui commence celle de la postérité et qui a ses racines dans ce que l'humanité a de plus indestructible et de plus digne de respect.

C'est à cette opinion qui ne fonde sa force, ni sur les passions anarchiques, ni sur les haines personnelles, qui ne compte parmi ses arguments ni les injures, ni les sifflets, ni les émeutes, qu'on peut s'adresser avec confiance pour écarter de méchantes accusations. C'est au tribunal du bon sens qu'il faut appeler les passions. Il est assez puissant aujourd'hui pour les juger, et c'est lui qui prononce sur elles en dernier ressort. C'est en lui aussi que nous avons confiance; c'est devant lui que nous continuerons d'exposer la conduite et la position de l'autorité pendant les derniers troubles.

On lit ce qui suit dans le *Moniteur* :

DOCUMENTS RELATIFS AUX JOURNÉES des 5 et 6 avril.

Le bourgmestre aux habitans des Bruxelles.

Concitoyens,
L'amour de la patrie, mon dévouement au roi, l'obligation de remplir avant tout les devoirs en ce moment si multipliés de ma place, sont cause que j'ai différé beaucoup plus que

je ne l'eusse désiré, de relever les insinuations de certains journaux et notamment du *Moniteur belge*, insinuations que je m'abstiens de qualifier ici.

Habitué à faire abnégation de moi-même lorsqu'il s'agit du bien public, fort de ma conscience, confiant dans l'estime de mes concitoyens, je nourris l'espoir que de semblables insinuations n'ont point trouvé d'écho parmi les braves Bruxellois, témoins en tant de circonstances de mon dévouement à leur bien-être, et, j'ose le dire, de mon activité et de mon courage.

Je puis enfin rompre le silence.

Les documens qui suivent prouveront, j'en ai l'intime conviction, que pendant les circonstances calamiteuses que nous déplorons, au milieu même des désastres, l'administration municipale et son chef ne sont pas demeurés inactifs comme on l'a insinué.

En faisant cette publication, je n'ai entendu accuser personne. Jamais, non jamais l'homme de bien, quelle que soit sa position, ne cherche à se justifier au détriment d'autrui. Bruxelles, 13 avril 1834. Le bourgmestre, Rouppé.

Bruxelles, le 5 avril 1834.

M. le commandant, d'après les rapports qui me sont parvenus, il serait possible que des mouvemens ayant pour source la publication des listes de souscription en faveur du prince d'Orange, eussent lieu ce soir; comme il importe de protéger, malgré leurs torts, les personnes desdits signataires et leurs propriétés, de toute voie de fait et de toute violence, et que l'intérêt de cette ville exige le maintien de l'ordre public, je vous prie et en tant que besoin vous requiers, de tenir consigné à la caserne et à la disposition de MM. les commissaires de police trois compagnies d'infanterie, et un demi escadron de cavalerie depuis neuf heures du soir jusqu'à minuit.

Agréz, etc. Le bourgmestre, Rouppé.
A M. le commandant d'armes de la place de Bruxelles.

Bruxelles, le 5 avril 1834, 11 1/2 heures du soir.

M. le commandant, des mouvemens se manifestent. L'indignation qu'a excitée l'imprudente publication des listes en faveur du prince d'Orange portent à l'excès quelques jeunes gens. Quelque soit la faute des orangistes, nous devons maintenir la tranquillité publique et empêcher toute violation des personnes et des propriétés. En conséquence, je vous prie, M. le commandant, et vous requiers en tant que de besoin, de rendre de suite disponible à la disposition de MM. les commissaires de police, une force suffisante en infanterie et cavalerie, pour maintenir le bon ordre, le respect dû aux personnes et aux propriétés, même de ceux qui ont fait cette démonstration malencontreuse.

Avec considération, etc. Le bourgmestre.
A M. le commandant d'armes de la place de Bruxelles.

Bruxelles, le 6 avril 1834, à 8 1/2 heures du matin.

M. le commandant, le bruit recommence: veuillez mettre de suite à la disposition de M. le commissaire de police Bartholejns, une force suffisante pour empêcher les voies de fait; et faire prendre les armes à une partie d'infanterie et cavalerie suffisante.

Agréz, monsieur, ma considération particulière, Rouppé.
Veuillez ordonner de suite de fortes patrouilles; les commissaires feront les sommations.

A M. le commandant d'armes de la place de Bruxelles.

Devant l'hôtel d'Ursel, rue de Loxum, 6 avril 1834 à 9 heures trois quarts.

M. le commandant, dans ces circonstances, il importe, je pense, que des patrouilles renforcées (de 50 à 60 hommes), ayant à la tête des agents ou des commissaires de police, parcourent toutes les rues des sections respectives pour dissiper les attroupemens et déployer la force, au besoin, par les armes, après sommation légale faite par l'officier de police. Mettez, je vous prie, de suite sur pied tout ce que vous pouvez rendre disponible en infanterie et cavalerie. Je compte, M. le commandant, sur votre zèle et votre patriotisme.

Rouppé.
Les patrouilles circuleront principalement dans les environs des maisons sur lesquelles on s'est porté cette nuit.

A M. le commandant d'armes de la place de Bruxelles.
(La suite à un n° prochain.)

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

Rotterdam, le 14 avril. — Depuis quelques jours un bruit que nous ne pouvons nous empêcher de faire connaître, circule à La Haye et dans cette ville.

Des gens bien informés prétendent que le prince d'Orange refuse d'accepter les quatre chevaux du haras de Tervueren que ses amis en Belgique lui avaient achetés et offerts. Son refus est motivé, dit-on, sur ce qu'il n'a jamais cessé de considérer ces chevaux comme sa propriété, et qu'il serait ridicule d'accepter pour cadeau des objets qui lui appartiennent et qu'il n'a jamais aliénés de sa propre volonté.

S'il en est ainsi, nous devons regretter que le prince n'ait pas fait connaître ses intentions à ses affidés en Belgique, avant qu'ils l'eussent fait l'acquisition des quatre chevaux. Certainement, il est à croire que l'on n'y aurait pas signé, ni fait circuler une liste de souscription, qui a causé tant de perturbation et d'alarmes dans le sein des familles, et l'on aurait ainsi évité les malheurs et les désastres qui ont attristé récemment la Belgique.
(Etendard.)

ÉTAT CIVIL DE LIEGE du 16 avril.

Naissances : 1 garçon 4 filles.

Décès : 1 garçon, 3 femmes, savoir : Agnès Piron, âgée de 69 ans, faubourg St. Léonard, veuve de Mathieu Devigne. — Barbe Victoire Patte, âgée de 34 ans, rue Grande-Bèche. — Jeanne Sergent, âgée de 19 ans, rue derrière les Potiers.

THÉÂTRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui jeudi 17 avril, abonnement courant, *Guil-laume Tell*, 1^{er} et 2^e actes, musique de Rossini, suivi par la *Consigne* vaudeville en un acte. On commencera par *M. Jovial, ou l'huissier chansonnier*, vaudeville en 2 actes.

Vendredi 18 avril, abonnement suspendu, au bénéfice de M. Bouchy, la première représentation de *Bertrant et Ra-ton, ou l'art de conspirer*, comédie en 5 actes, par M. Eugène Scribe, précédé par un intermède musical, dans lequel se feront entendre MM. Prum, professeur au conservatoire, Bouchy, de Mondonville et Mlle. Toméoni. Une symphonie de M. Soubre de cette ville.

La Prière et le chœur final du 1^{er} acte de *Moïse*, seront chantés par MM. et dames des chœurs et des élèves du conservatoire.

La brillante ouverture avec marche triomphale de Ries, sera exécutée à grand orchestre.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

AU BÉRET, RUE PONT-D'ILE, N° 83o.

Mlles. CHARLIER ont l'honneur d'annoncer leur RETOUR de PARIS, avec un choix très-varié de CHAPEAUX choisis d'après les formes nouvelles qui ont paru à Longchamps.

Elles ont également reçu des mantilles, pèlerines, bonnets et chemisettes de dessins et modèles nouveaux, schalls d'été, écharpes et fichus de tissus divers, voiles de tulle et de gaze, fleurs, rubans, capotes de paille, etc.

Elles sont fort bien assorties en gros de Naples, marcelines, gros de Berlin, mousselines de laine, chalis, foulards, et les vendent à des prix modérés. 769

Mde. GILLON-NOSENT, rue du Pont d'île, n° 32, a l'honneur d'annoncer que son MAGASIN est parfaitement assorti en ARTICLES DE NOUVEAUTÉS, mousseline, jaconat, toiles imprimées, soirie, schals, fichus, écharpes, mercerie, parfumerie, ombrelles, parapluies et quincaillerie fine.

Tous ces objets ayant été choisis dans les principales fabriques et dans les principaux magasins de Paris, elle possède un très-bel assortiment de tout ce qui a paru de plus nouveau et de plus distingué pour la saison; toutes ses opérations ayant lieu au comptant, outre l'avantage de la nouveauté et de la fraîcheur, chaque article est coté au prix le plus modéré.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

Jeudi 24 avril courant, à 10 heures du matin, il sera procédé en l'étude de M^e PARMENTIER, notaire à Liège, à la mise en location de DEUX CAVES du palais, occupées par M. Dardespinne.

Les conditions de cette location sont déposées au bureau de la recette des domaines, à Liège, où on peut en prendre connaissance. 764

HUITRES anglaises, chez PARFONDRI, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont

Cabillaux et Rivets, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont

Cabillaux, Rivets et Sorets, chez PERET, rue Ste-Ursule

POISSONS de MER très-frais, au Morianne, rue du Stockis.

On cherche un REMPLAÇANT pour la milice, rue du pont d'Avroy, n° 583. 791

L'on cherche un REMPLAÇANT pour la milice. S'adresser rue des Tanneurs, n° 4, à Liège. 790

L'on DEMANDE une SERVANTE rue Féronstrée, n° 823

Le 29 avril 1834, neuf heures du matin, il sera procédé pardevant M. le juge de paix du canton de Glons, en son bureau à Rocour, par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères, d'une RENTE annuelle et perpétuelle de trois muids quatre setiers épeautre, mille cinquante neuf litrons quatre-vingt quatorze dés, due par les frères Frankinet des Awirs. S'adresser pour les conditions de cette vente à M^e RENOZ, notaire, rue d'Amay, n° 653. 781

CHAMBRES GARNIES ou non à LOUER, avec écurie si on le désire, place Ste-Barbe, n° 32.

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

AU MAGASIN PLACE VERTE, N° 78o,

CHEZ J. PRINZEN,

Sont arrivés les ASSORTIMENS de trente mille paires de bas, bonnets et chaussettes en blanc, éru et couleur, pour femmes, hommes et enfans de toute qualité et grandeur; bas de femmes depuis 60 centimes jusqu'à francs 5; bas à jour depuis franc 1, jusqu'à francs 40; bas fil d'Ecosse et de soie.

Il est également assorti de foulards de soie depuis fr. 1 1/2 jusqu'à fr. 6 1/2; cravattes de soie noir et de fantaisie; coton cotonette et madras; chals de laine, de cachemir et de satin, écarpes, colliers, crep de Chine, bernanni, fichus et chals d'été de toute espèce, et beaucoup d'articles d'occasion à très-bas prix. 762

VENTE DE CHÊNES.

Lundi 21 avril 1834 à midi, dans le bois de Grand Daemers, sous Hocsselt, près Bevers, on vendra aux pieds des arbres, une grande quantité de très-beaux chènes propres à tout usage. A un an de crédit. 749

VENTE D'UNE MAISON.

Jeudi, 24 avril 1834, à trois heures de l'après-dinée, il sera procédé par le ministère et en l'étude de M^e PARMENTIER, notaire, place de la Comédie, à Liège, à la vente aux enchères publiques, d'une MAISON, située à Liège, rue Terres en Bèche, portant le n° 1006, occupée par le sieur Begasse S'adresser, pour connaître les conditions, audit notaire PARMENTIER. 785

() Liquidation des successions bénéficiaires de Jean-Baptiste Collon, en son vivant juge-de-peace, et Marie Damry, sa veuve, décédés au faubourg Vinéguis, à Liège.

Louis Dejaer, homme de loi, demeurant à Liège, rue Fond St-Servais, n° 447, nommé liquidateur des dites successions, par jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le quatre janvier présente année, dument enregistré, invite les créanciers d'icelles à se réunir en son étude, en personne ou par fondé de pouvoir, le jeudi 1^{er} mai 1834, à deux heures de relevée, pour être présents à ladite liquidation, recevoir ce qui sera reconnu leur être légitimement dû et procéder à l'apurement du compte qui sera rendu.

Il les prie de lui remettre dans l'intervalle un état certifié de leurs prétentions et informe ceux desdits créanciers qui négligeraient ou seraient en retard de se faire connaître, qu'ils auront à s'en imputer les conséquences.

VENTE D'UNE JOLIE PROPRIÉTÉ,

Pour sortir de l'indivision.

Lundi 5 mai 1834, à midi précis, en la demeure du sieur Ignace Courtois, cabaretier, à Trognée, il sera procédé pardevant M. le juge de paix du canton de Landen, par le ministère de M^e POLET, notaire à Petit-Hallet, à la VENTE publique d'un joli corps de ferme, consistant en une superbe maison composée de 7 pièces au rez-de-chaussée, sept au premier, grands greniers et belles caves, écuries, étales, et une jolie grange construite en 1831, le tout dans le meilleur état possible, bâti en briques et pierres taillées et couvert en tuiles neuves et ardoises, situé audit Trognée, aron dissemment de Huy, avec 35 bonniers de terre prairies et jardins, en dépendans, situés sur Trognée et les communes avoisinantes; tous ces terrains sont de la première classe de la Hesbaye et forment en général de très-bonnes pièces. Ce corps de ferme situé à vingt minutes des routes en construction de Huy à Tirlemont et de Liège à Hannus peut servir à une exploitation de 60 à 80 bonniers, et conviendrait beaucoup par ses bonnes constructions à un propriétaire qui voudrait l'habiter par agrément.

La vente se fera d'abord en détail, ensuite le corps de ferme sera exposé avec telle quantité de terrain que les acquéreurs pourraient demander et puis le tout en masse, on accordera des facilités pour le paiement. S'adresser audit notaire POLET es à M^e BOLLINNE, notaire à Huy. 761

(76) TRÈS-BELLE FUTAIE SUR UNE SURFACE DE 37 BONNIERS, A VENDRE,

A MAIZERET, PRÈS DE SAMSON.

Lundi et mardi, 21 et 22 avril 1834, respectivement à 11 heures précises du matin, M. DE DIEST, rentier, à Tirlemont, fera VENDRE publiquement au pied des arbres, et à un an de crédit, par le ministère et à la recette du notaire DELVIGNE, de Namur.

37 bonniers de très-belle futaie dans les bois dits le Corps Chambrette et les 4 bonniers, situés à Maizeret. Les arbres qui se trouvent dans ces bois sont les plus beaux du pays de la plus belle élévation, et la plupart ont de 10 à 15 pieds de pourtour.

Ils sont propres à la grande construction et à la belle menuiserie. Il ne sera réservé aucun arbre, ces bois devant être défrichés.

Ces bois, par leur situation sur la route de Namur à Liège, offrent aux acquéreurs la plus grande facilité pour le transport de leurs marchés.

Comme il y aura au moins trois cents marchés à vendre, on est prévenu, pour avoir terminé la vente en deux jours, qu'on commencera chaque jour à 11 heures très-précises, et ce par le bois dit les 4 bonniers.

Cette vente aura lieu parmi caution connue dudit notaire DELVIGNE.

VENTE VOLONTAIRE.

Le lundi, 21 avril courant, à deux heures de l'après-dinée, en la demeure de M. Lambert Joseph Melotte, cabaretier à Herstal, il sera procédé par le ministère de M^e COURARD, notaire, à la VENTE aux enchères publiques, des PROPRIÉTÉS ci-après désignées, situées commune susdite, et consistant, savoir :

1^o En un pré, situé sur l'île de Monsin, en lieu dit Waide-Madamé mesurant 10 perches 89 aunes, borné par M. Pierre Philippe-Henard et Dieudonné Blistin.

2^o En un second pré, au même endroit que le précédent, contenant 2 perches 17 aunes, joignant M. G. les Cartier et les représentans de la dame V^e Gilles Jehotte.

3^o En une prairie garnie d'arbres, située derrière le Tige, de la contenance de 43 perches 59 aunes, tenant M. Philippe Binon et les enfans Jean Michau.

4^o En une pièce de terre labourable, sise en Fond delle Minnerie, mesurant 7 perches 62 aunes, joignant les enfans de l'eu André Deprez et Henri Olivier.

5^o Une idem, située au même lieu, contenant 5 perches 44 aunes, bornée par M. André Olivier-Jehotte, et Michel Jurdan.

6^o Une idem, au Belnay, de la contenance de 21 perches 79 aunes, joignant M. Henri Théodore Olivier et la dame V^e Noël Genin.

7^o Une idem, sur le Hurnay, mesurant 5 perches 44 aunes, tenant à François Puray et ses représentans Toussaint Radoux.

8^o Une idem, sous le Bois de Pontice, contenant 21 perches 79 aunes, bornée par Mathieu Godin et la veuve Fraikin, de Hermée.

9^o Une idem, à la Voie de Trez, de la contenance de 10 perches 89 aunes, joignant ladite veuve Genin, et les enfans Francotte.

10^o Et finalement une rente de 2 florins Bbt.-Liège, au capital de 5 p. %, due par la V^e Mathieu Leroy, de la commune d'Oupeye.

Les titres de propriétés sont à voir en l'étude du notaire susdit, où les amateurs pourront également prendre connaissance des conditions de la vente. 756

COMMERCE.

Bourse de Paris, du 14 avril. — Rentes, 5 p. %, 104 05 fin cour., 104 20 — Rentes, 3 p. %, 77 90, fin courant, 78 05 — Actions de la banque, 0000 00 — Emprunt de la ville de Paris 0000 00. — Rente de Naples, 94 65; fin courant, 94 60. — Empr. Guelbard, 82 00; fin courant, 00 00 — Rente perpétuelle, 5 p. %, 65 1/8; fin courant, 65 1/8; 3 p. %, 40 1/4; fin cour. 40 1/2; différée, 00 00 — Cortès, 26 1/2. — Portugais, 00 00. — d'Haïti, 0 0. — Grec, 000 00 — Empr. belge, 97 3/4. fin courant 97 7/8. — Empr. romain, 95 5/8. fin courant, 00 00. — Empr. de la ville de Bruxelles, 000.

Bourse d'Amsterdam, du 15 avril — Dette active, 49 7/8 00. Ditto, 95 1/16 — Bill. de change, 22 3/16. — Oblig. du Syndicat, 89 00/00 — Ditto, 72 00. — Rente des dom., 00 00. Act. de la Société de commerce, 100 3/8. Rente française, 77 5/8. — Ditto de 1833, 00/00. — Obl. russe Hop. et C., 101 7/8. 00/00. Ditto de 1828, 102 5/8 000 — Inscrit. russes, 67 7/8 00/00. — Empr. russe 1831, 95 3/4 0000. — Rente perp. d'Esp., 00 00 — Ditto 0000. — Dette diff. d'Esp., 14 5/16 00/00 — Obl. mét. Autriche, 96 1/8 00/00 — Lots chez Gollas, 00/00. — Cert. Naples falc., 88 5/8. — Oblig. Danoises, 00 00/00. — Oblig. du Brésil, 73 1/8. — Cortès, 24 7/8 00. — Ditto Grec, 00 — Lots de Pologne, 000 00/00.

Bourse d'Anvers, du 16 avril

Changes.	à courts jours.	à deux mois, à trois mois
Amsterdam.	3/4 % perte.	P
Londres.	12 01 1/4	11 96 1/4
Paris.	47 5 1/16	47 0 0
Frankfort.	36	35 7/8
Hambourg.	35 1/2	P 35 5 1/16
		P
		Escompte 4 0 0 %.

Effets publics Belyique. — Dette active, 102 0 0 A. Id. diff. 41 1/4 A — Oblig. de l'entr., 0 00. — Empr. de 48 mill. 97 0 0 et P 00. Id. de 12 mill., 0 0. Id. de 24 mill., 00 0 0. — Hollande, Dette active, 2 1/2, 00 0 0. Id. différée, 0000 Oblig. synd., 0 0 0. — Rent. remb., 2 1/2, 88 1/4 0 et 95 0 P. Espagne, Guebb., 82 1/2 P 0 0. — Id. perp. Paris, 5 p. c., 00 0 0. Id. perp. Amst., 62 5/8 3/4 et 0 0 0 0. Idem dette différée, 14 3/16 3/8 P.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

400 balles café Saint-Domingue, ord., à 34 cents cons.

400 balles café Saint-Domingue, ordinai., à 35 1/2 cents consom.

400 barils Potasse d'Amérique, et 900 caisses sucre Havane blond, prix inconnus.

* * Le café Saint-Domingue annoncé hier à 33 1/2 cents était d'une qualité basse ordin., et celui à 34 cents d'une qualité ordin.

Arrivages au port d'Anvers, du 16 avril.

Le koff hanovrien Catharina, cap. Heerer, ven. d'Emden, chargé d'orge.

Le koff hanovrien Antina, cap. Brams, ven. d'Emden, chargé d'orge.

Le koff hanovrien Vr. Catharina, cap. Dirks, ven. d'Emden, chargé d'avoine et fèves.

Bourse de Bruxelles, du 16 avril. — Belyique, Dette active, 51 1/4 0. Emp 24 mill., 96 3/4 0. — Hollande, Dette active, 49 3/4 0 — Espagne Guebb., 83 0 0 P. Perpétuelle Anvers, 4 p. %, 00 P 0 0. Id. Amst. 5 p. %, 62 5/8 A. Id. Paris, 3 p. %, 41 0 0 A. Cortès à Lond., 25 1/4 A. Dette diff., 14 1/4.